

Rapport municipal N°1-2010

répondant au postulat de Monsieur le Conseiller communal André Bellon & consorts :
«Vandalisme : quelle est la situation à Prilly ?»,
déposé le 29 septembre 2008

Au Conseil communal
de et à
1008 Prilly

Prilly, le 25 janvier 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Prilly, ville urbaine de quelque 11'500 habitants, n'échappe malheureusement pas au phénomène du vandalisme et aux multiples frais que celui-ci entraîne. Il s'agit, avec ce rapport en réponse au postulat de Monsieur le Conseiller André Bellon «Vandalisme : quelle est la situation à Prilly ?», de dresser un état des lieux les plus touchés, de faire apparaître le coût de ces actes délictueux et de donner quelques pistes sur les moyens de prévenir ces agissements.

2. Où se déroulent ces déprédations ?

C'est au collège du Grand-Pré, au collège de Mont-Goulin, au complexe sportif de la Fleur-de-Lys, ainsi que sur le nouveau site paysager avec fontaine de Prilly-Centre que se concentrent les actes de vandalisme à Prilly. Ces méfaits vont du cambriolage, à la destruction de massifs floraux et matériel décoratif, aux inévitables bris de vitres et d'éléments de façade, ainsi que la «confection» de tags peu artistiques et souvent outranciers (sans compter les nuisances sonores pour le voisinage). Curieusement et ... heureusement, les sites du Château, de Castelmont, du Collège de l'Union et des différents pavillons scolaires primaires sont pour le moment assez épargnés par les vandales. Il faut en outre signaler la place du marché et le Centre commercial qui sont également des lieux privilégiés de rassemblement, surtout en cas de mauvais temps.

3. Coût de ces actes

Il s'agit d'une somme non négligeable dont voici le détail pour les années 2008 et 2009.

Collège du Grand-Pré (salle de gym dans le préau) :

- 3 verres isolants salles de classe	CHF	1'905.00
- 1 tôle façade préau	CHF	5'389.00
- Réparation chenaux + protection en métal	CHF	2'066.00
- 18 pavés de verre	CHF	5'890.00
- Lambrequins plexiglas stores extérieurs	CHF	<u>2'325.00</u>
Total		<u>CHF 17'575.00</u>

Collège de Mont-Goulin :

- Verre imposte nord	CHF	316.00
- Réparation boîtes-aux-lettres	CHF	209.00
- Réparation escaliers métalliques extérieurs	CHF	1'200.00
- Plaques Eternit façades	CHF	11'800.00
- Remplacement plaques cassées Eternit façades	CHF	<u>1'032.30</u>
Total		<u>CHF 14'557.30</u>

(Collège de l'Union «B» : divers graffitis pour un montant total de CHF 741.90, qui a été pris en charge par la Zurich Compagnie d'Assurances SA)

Pavillon de Sous-Mont :

- Verre isolant façade Sud	CHF	4'267.00
- Diverses réparations de serrurerie	CHF	500.00
- Clôture, dégâts treillis	CHF	<u>385.00</u>
Total		<u>CHF 5'152.00</u>

Plantinel :

- Vitraux	CHF	5'000.00
- Verre fenêtre cassé	CHF	823.00
- Eclairage extérieur	CHF	538.00
- Protections extérieures pour vitraux	CHF	<u>6'488.00</u>
Total		<u>CHF 12'849.00</u>

Couvert du Collège du Centre :

- Tags et dégâts (bois + peinture)	CHF	<u>10'000.00</u>
Total		<u>CHF 10'000.00</u>

Edicule public du Centre :

- Réparation WC	CHF	425.00
- Verre cassé	CHF	460.00
- Remplacement gâches	CHF	240.00
- Lampes cassées	CHF	<u>170.00</u>
Total		<u>CHF 881.00</u>

Edicule public de Broye :

- Réparation portes (cadres cassés)	CHF	4'270.00
- Gâches endommagées	CHF	<u>620.00</u>
Total		<u>CHF 4'890.00</u>

Complexe sportif de la Fleur-de-Lys :

- Buvette, façade Nord (tags))	CHF	<u>5'100.00</u>
Total		<u>CHF 5'100.00</u>

Cambriolage dans la nuit du 9 au 10 novembre 2009 :

- Remplacement verre isolant cassé	CHF	588.00
- Réparation des tiroirs et serrures du meuble froid	CHF	288.00
- Fixation grillage en façade, percements, tampons	CHF	414.00
- Réparation porte local à boissons + porte à l'étage + changement gâche	CHF	<u>870.90</u>
Total	CH	<u>2'160.90</u>

(Le cambriolage survenu entre le 22 et 24 décembre 2009 n'est pas pris en compte, le coût des réparations n'étant pas encore connu.)

Places de jeux :

- Grand-Pré : réparation tour Bimbo et table (main d'œuvre par Travaux)	CHF	70.00
- Peupliers : réparation tour Bimbo (main d'œuvre par Travaux)	CHF	400.00
- Confrérie : réparation balançoire (main d'œuvre par Travaux)	CHF	260.00
- Sous-Mont : réparation balançoire (main d'œuvre par Travaux)	CHF	<u>150.00</u>
Total	CHF	<u>740.00</u>

Gare LEB Union :

- Réparation grillage	CHF	<u>450.00</u>
Total	CHF	<u>450.00</u>

Soit, pour les années 2008-2009, **un montant total de CHF 69'756.30.**

Il va sans dire que cette liste n'est pas exhaustive puisqu'il ne s'agit que des actes ayant entraîné des frais pour notre Commune et nos propriétés. On ne tient pas compte des nombreuses incivilités et cambriolages perpétrés sur le domaine privé. De même, on ne répertorie pas ici les nombreux dégâts réparés et nettoyés par nos services communaux, dont les heures de travail ne sont pas portées en compte ! Enfin, il va de soi que la Commune porte plainte à chaque méfait, mais malheureusement sans grand succès.

4. Moyens de dissuasion

Existants

La première force de dissuasion existante est l'activité de la Police de l'Ouest sur le territoire prilléran. Force est de constater que cela ne suffit de loin pas. Au vu du territoire important qu'il doit couvrir, cet organisme ne peut être présent partout et au moment nécessaire. Dans le cas du Grand-Pré, au vu de la situation qui se dégradait de plus en plus, une opération majeure et de longue haleine a été mise sur pied : changement des panneaux légaux avec interdiction de regroupement, surveillance accrue à différentes heures de la nuit, convocation des auteurs de trouble à Castelmont (la Police de l'Ouest ayant en effet pu, lors d'une intervention, relever l'identité des contrevenants, ceux-ci ont été reçus par le Syndic, le Municipal de Police ainsi que le répondant de Prilly au sein de la Police de l'Ouest), collaboration du travailleur social de proximité et de la Division "Prévention et partenariat" de la Police de l'Ouest. Autant de décisions et de dispositifs qui ont permis, pour le moment, de rétablir la situation.

Ensuite, et de manière à compléter le travail de la Police de l'Ouest, la Municipalité a mandaté du 1^{er} juin au 31 octobre 2009, la société privée de surveillance SIR pour des patrouilles nocturnes à raison de deux fois par semaine et une fois le samedi et le dimanche sur divers lieux sensibles de notre territoire communal. Ces prestations ont apporté une sérénité et une quiétude bienvenue, et ceci pour un coût très modeste : CHF 1'215.90 par mois. La Municipalité va sans doute devoir reconduire cette opération en 2010, puisque les incivilités et cambriolages ont repris de plus belle aux mois de novembre et décembre, soit juste après que cette société de surveillance ait cessé ses patrouilles ... !

A créer

Tout concoure pour que lorsque notre administration aura réintégré le Château communal, la Municipalité propose d'ici cet automne 2010 au Conseil communal un concept de vidéosurveillance moderne pour ce nouveau et tout neuf lieu administratif, ainsi qu'éventuellement pour certains lieux fréquentés comme les collèges du Grand-Pré et de l'Union, de même que la buvette du complexe sportif de la Fleur-de-Lys.

De plus, on peut espérer de la Police de l'Ouest une amélioration de la couverture de notre territoire, notamment de nuit. Il serait également souhaitable qu'en journée, par le biais de patrouilles pédestres, les uniformes des policiers du Poste de ville soient un peu plus vus de notre population juvénile, et par là dissuasifs !

5. **Conclusion**

Il serait vain de croire que notre Commune, de par son statut de ville urbaine, a les moyens et le pouvoir d'éradiquer la violence et les incivilités sur son territoire. Comme il serait également vain de croire en un durcissement de la législation pour ce genre de délinquance. Il s'agit donc avec calme et objectivité de mettre en place un concept performant qui prévienne et contrôle le maximum de ces actes délictueux tout en se disant qu'il n'est pas certain que l'herbe soit toujours plus verte ailleurs ... !

Au vu de ce qui précède et des renseignements apportés, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

décide

de prendre acte de la réponse municipale et de classer le postulat de Monsieur le Conseiller communal André Bellon : «Vandalisme : quelle est la situation à Prilly ?».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Municipaux à convoquer : Alain Gillièron et Pierre-Alain Luy

Annexe : texte du postulat en copie